



Adresse postale :
Ag- Montpellier Polygone
265 AV DES ETATS DU LANGUEDOC

34000 MONTPELLIER
TEL. 0467020400

SAS 50 NUANCES DU GOUT
520 AVENUE SAINT SAUVEUR
34980 ST CLEMENT DE RIVIERE

Votre n° de compte : 08221779111

ATTESTATION DE DEPOT DE CAPITAL POUR UNE SOCIETE EN FORMATION

La Banque Populaire du Sud, Société Coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est à Perpignan (Pyrénées-Orientales), 38 boulevard Georges Clemenceau, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 554 200 808, représentée par son Directeur Général, demeurant au dit Siège,

Atteste :

Détenir en un compte bloqué ouvert dans les livres de la Banque Populaire du Sud sous le numéro 08221779111, la somme de 1000 € mille euros représentant l'apport en numéraires de :

- nom ou dénomination sociale : GENTY Vicktoria
adresse ou siège social : 45 rue du Tirondel 34190 Ganges
montant : 1000€

au capital social de la société SAS 50 NUANCES DU GOUT en formation sous la dénomination SAS 50 NUANCES DU GOUT, 520 AVENUE SAINT SAUVEUR , 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE

dans l'attente de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Montpellier.

Fait à MONTPELLIER, le 14 novembre 2023,
pour servir et valoir ce que de droit

Votre conseiller bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD
Agence de Montpellier Polygone
Centre Commercial Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.02.04.00



DADN 2994 IDX0 0973493 IDX1 1 FADN

La réglementation relative à l'échange automatique d'informations⁽¹⁾, vise à lutter contre l'évasion fiscale. Elle impose à l'ensemble des banques présentes sur le territoire français :

- A ce titre, cette auto-certification de résidence fiscale doit être remplie par le client afin de permettre à la BANQUE POPULAIRE du SUD de se conformer à ses obligations (l'auto-certification ne sera valide que si les champs signalés par un astérisque * sont renseignés).

Code activité (NACE)* : 5610A - Restauration traditionnelle

NA

[illegible]

III – STATUT DU CLIENT

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer à laquelle des catégories suivantes le titulaire du compte appartient ⁽⁵⁾.
Pour tout complément relatif aux statuts présentés ci-dessous, vous pourrez vous reporter à la Note d'Information relative aux personnes morales et autres entités.

☐ Entité Non Financière Active dont la part des revenus passifs ⁽⁶⁾ représente moins de 50% du total des revenus ou autre « ENF Active », dont Organisme sans but lucratif.
☐ Entité Non Financière Passive : entité dont la part des revenus passifs ⁽⁶⁾ représente plus de 50% du total des revenus. Si vous avez coché ce statut, veuillez indiquer la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les « Bénéficiaires effectifs ») du client en partie III bis.
☐ Institution financière Veuillez indiquer le numéro GIIN (<i>Global Intermediary Identification Number</i>) : En cas de statut n'exigeant pas l'obtention d'un GIIN, veuillez indiquer le statut correspondant : En cas de résidence fiscale dans un pays non-partie à l'échange automatique d'informations : veuillez indiquer si le client est une entité d'investissement dont 50% des revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qui est géré par une institution financière : ☐ Oui ☐ Non Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle du client (ci-après les « Bénéficiaires effectifs ») en partie III bis.
☐ Entités exemptées de la déclaration Veuillez cocher le statut correspondant : ☐ Société cotée en bourse ou filiale contrôlée par une société cotée en bourse ☐ Entité publique ☐ Organisation internationale ☐ Banque centrale

IV- DECLARATION

Le client certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus, via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement la BANQUE POPULAIRE du SUD de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.
A défaut de communiquer tout ou partie des données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les déclarations effectuées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose la BANQUE POPULAIRE du SUD, le client comprend que ses comptes pourront être déclarés à l'administration fiscale française sur la base des indices de résidence fiscale déjà connus de la BANQUE POPULAIRE du SUD, conformément à la réglementation relative à l'échange automatique d'informations. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence fiscale concernées.

Fait à* : Montpellier

Le* 13/11/2023

Représentant légal ou autorisé* :

Nom* :

Prénom* :

Fonction au sein de l'entité cliente* :

Signature* ⁽⁸⁾ :



Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

CONVENTION DE COMPTE PROFESSIONNEL
CONDITIONS PARTICULIERES

Agence : Ag- Montpellier Polygone
Resp. Commercial: Tosello Magnolia 03183

Numéro de compte : 08221779111
Intitulé : SAS 50 NUANCES DU GOUT

Compte ordinaire
Ouvert le : 13/11/2023
Monnaie de tenue de compte : EUR

Numéro de client : 0973493

TITULAIRE

SAS 50 NUANCES DU GOUT

Catégorie juridique : Société par action simplifiée

Date de création : 04/11/2023
Numéro Siret : 00000

Code NAF 5610A
Libellé activité principale Restauration traditionnelle

Adresse légale :
SAS 50 NUANCES DU GOUT

Adresse contractuelle
SAS 50 NUANCES DU GOUT

520 AVENUE SAINT SAUVEUR
34980 ST CLEMENT DE RIVIERE

520 AVENUE SAINT SAUVEUR
34980 ST CLEMENT DE RIVIERE

REPRESENTANT LEGAL (A)

Si Personne Physique :
MME VIROULET VICKTORIA nom d'usage GENTY

En sa qualité de : CHEF D'ENT. COMMERCIALE 10A49S

Né(e) le 16/12/1982 à CHERBOURG
(France)

Nationalité : Française
Pièce d'identité : Passeport
Numéro : 20EH39971
Délivrée par : ORLEANS
le : 25/01/2021

Adresse légale
MME GENTY VICKTORIA

45 RUE DU TIRONDEL
34190 GANGES

Si Personne Morale ou Entrepreneur Individuel

Siret



DÉNOMINATION SOCIALE POUR LES PERSONNES MORALES

Demande l'ouverture dans les livres de la Banque d'un compte courant qui fonctionnera sous cette dénomination qui correspond à la dénomination sous laquelle mon fonds de commerce est connu et inscrit au registre du commerce et des sociétés

En conséquence :

- Toutes les opérations traitées par mon représentant légal ou son mandataire dûment habilité m'engageront personnellement et sans restriction
- Les chèques et effets émis par mon représentant légal ou son mandataire dûment habilité m'engageront personnellement et sans restriction

Toute cause d'indisponibilité des fonds (opposition ou tout autre motif), signifiée sous la dénomination sociale sus indiquée s'appliquera au compte.

CONVENTION DE PAIEMENT PERMANENT

Le titulaire donne par la présente, mandat à la Banque de payer les lettres de change et les billets à ordre tirés sur sa personne sous réserve de l'existence d'une provision suffisante le jour de l'échéance ou le jour de présentation de l'effet si cette date est postérieure à celle de l'échéance

A ce titre, la Banque fera parvenir au Client, au moins cinq jours avant l'échéance, un relevé d'effets à payer que le titulaire devra retourner à la Banque au plus tard le dernier jour avant la date de paiement, avec ses instructions de paiement de tout ou partie des effets mentionnés. A défaut d'instructions dans le délai précité, les effets seront payés par la Banque

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU DECOUVERT OU DE LA FACILITE DE CAISSE

Tout découvert ou facilité de caisse, y compris celui qui serait non convenu ou non formalisé, donne lieu à la perception d'intérêts calculés trimestriellement au taux actuel du taux de base bancaire en vigueur à ce jour, majoré de 5,00 % soit 10 % et dans la limite du taux de l'usure en vigueur au moment de l'arrêté, hors commissions éventuelles portées à la connaissance du titulaire par tout moyen. Ces conditions étant susceptibles de variation, le titulaire pourra s'informer à tout moment en s'adressant à son agence. En cas de clôture du compte, les intérêts conventionnels continueront de s'appliquer jusqu'à parfait règlement.

Par ailleurs la Banque se réserve la faculté de percevoir d'autres frais ou commissions conformément à la plaquette tarifaire en vigueur, à l'occasion d'opérations ou prestations non visées dans la présente convention ou qui seraient portées à la connaissance du titulaire par un message sur son relevé de compte ou par tout autre moyen un mois au moins avant leur entrée en vigueur. De convention expresse, l'absence de contestation du titulaire à réception de cette information vaudra acceptation de sa part de la nouvelle tarification indiquée.

DECLARATION DU TITULAIRE

Préalablement à la signature de la présente convention, la banque a mis à la disposition du titulaire, un exemplaire des conditions générales de cette convention.

Lesdites conditions sont également accessibles sur le site internet de la Banque www.banquepopulaire.fr/sud/

Le titulaire déclare avoir pris connaissance, lu, compris et accepté sans réserve, modification ou correction, l'intégralité des conditions régissant cette convention comprenant les Conditions Particulières, les Conditions Générales ainsi que le formulaire type concernant les informations à fournir aux déposants relatives à la garantie des dépôts intégré à ces Conditions Générales et la plaquette des conditions tarifaires en vigueur à ce jour.

CONSERVATION DE LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

Pour des raisons de praticité, de constitution de preuve et de consultations ultérieures, le titulaire mandate la Banque pour obtenir la conservation des Conditions de fonctionnement en vigueur de la Convention de compte courant auxquelles il déclare adhérer.

La Banque accepte la mission et confie pour le compte du client, la garde des Conditions de fonctionnement susvisées à un Officier Ministériel, garant de la conservation et de l'intégrité de l'acte.

A tout moment, sur simple demande écrite du client à l'adresse suivante, une copie certifiée conforme des Conditions de fonctionnement lui sera adressée gratuitement par l'étude d'Huissier de Justice de Maître Philippe LAUTIER, domiciliée 9 rue Ernest COGNACQ ZAC Bonne Source Narbonne CEDEX (11006), téléphone : 04 68 65 44 30, télécopie : 04 68 32 01 50, e-mail : lautier.philippe@wanadoo.fr.

Le titulaire peut également obtenir communication de ce document sur simple demande à son agence bancaire ou le consulter sur le site internet de la Banque : www.banquepopulaire.fr/sud/

Le client accepte expressément et sans réserve que l'information sur la modification de la présente convention de compte, lui soit communiquée par la Banque via une mention sur ses relevés de compte périodiques.

Dans ce cas, le client pourra obtenir communication de la nouvelle convention sur simple demande formulée :

- auprès de son agence
- auprès de l'huissier de justice dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus

en consultant le site internet de la Banque : www.banquepopulaire.fr/sud/ rubrique Conditions générales

DEMARCHAGE - VENTE A DISTANCE

Le client reconnaît avoir demandé l'exécution de la présente convention avant l'expiration du délai de rétractation.

Si le Titulaire a été démarché(e) en vue de sa souscription ou si le contrat a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le Client est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du contrat en adressant à la Banque :

- une lettre simple si le contrat a été conclu dans le cadre d'une vente à distance (art. L 227-7 du Code de la consommation et L 112-2-1 du Code des assurances), ou en cas de conclusion d'un contrat bancaire à la suite d'un démarchage (art. L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier),

- une lettre recommandée ou un envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception, si un contrat d'assurance a été souscrit à la suite d'un démarchage (art. L 112-9 du Code des assurances)

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :

« Je soussigné (Nom, prénom), demeurant à (Adresse), déclare renoncer au contrat (Références du contrat) que j'ai souscrit le auprès de la Banque (Coordonnées de la BP et de l'agence).
Fait à (Lieu) le (Date) et signature »

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation, le Client est informé qu'il peut s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Toutefois, malgré cette inscription, le Client peut être démarché par téléphone par la Banque lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le(s) titulaire(s) déclare(nt) avoir pris connaissance, lu et compris la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.banquepopulaire.fr/sud/ (rubrique Tarifs et réglementation - Protection des données personnelles) ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence. La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations

La Banque recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant dans le but de vous proposer des offres personnalisées toujours plus utiles et proches de vos besoins. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Banque, vous disposez donc d'un droit d'opposition. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de l'indiquer à votre conseiller qui l'enregistrera dans notre Système d'Information ou de cliquer sur le lien de désabonnement situé en fin de message commercial électronique (email, SMS, MMS).

Attention, avant de signer veuillez parapher toutes les pages du présent document.

Fait à : Ag- Montpellier Polygone

le : 14/11/2023

Le(s) Représentant(s) Légal(aux)

Si personne(s) morale(s), signature du (des) représentant(s) légal(aux) précédée des nom/prénom.

Représentant Légal A
MME VICKTORIA VIROULET
nom d'usage GENTY

